[Droit bancaire] Banque Absence Lettre d'Injonction Interdit

Par **itrophe**, le **10/04/2006** à **08:50**

Bonjour, pour alléger je vais tenter de faire court ..
- 1 er grief : Absence de lettre d'injonction
- 2° grief Délivrance de formules de chèque à un interdit bancaire ??

En Février 2003, l'employée d'une agence immobilière me propose un Aller-Retour dans l'achat/Vente d'un bien immobilier. Nous avons déjà effectué, sans problème, une telle transaction 7 ans auparavant.

Je lui remets donc en [color=blue:2i0q8ssy]février 2003[/color:2i0q8ssy], un chèque de 31.000 euros encaissé de suite et elle me délivre en garantie de restitution, un chèque du même montant, à n'encaisser qu'en mai 2003, après l'achat/vente.

En [color=blue:2i0q8ssy]mai 2003[/color:2i0q8ssy], sans nouvelle, je dépose le chèque qui revient en rejet pour insuffisance de provision, avec attestation de rejet mais lettre qui oublie de mentionner que le Tireur est [b:2i0q8ssy]Interdit bancaire[/b:2i0q8ssy], ce que j'ignorais ..(1ère irrégularité).

Représentation en [color=blue:2i0q8ssy]juin 2003[/color:2i0q8ssy], du chèque 40j après avec demande orale de certificat de non paiement. [color=blue:2i0q8ssy]Juillet[/color:2i0q8ssy]: pas de certificat ni de retour du chèque. Demande en R-AR de certificat de non paiement..

[color=blue:2i0q8ssy]mi septembre 2003[/color:2i0q8ssy] : Certificat de non paiement sans les chèques, 50 jours la demande (2° irrégularité)
N[color=blue:2i0q8ssy]ov 2003[/color:2i0q8ssy] Lettre R-AR déclarant la perte des chèques (3° anomalie)

Assignation de la banque qui me communique 2 copies de récépissé d'accusé lettre R-AR au Tireur, pour des incidents antérieurs . Mais les lettres d'injonctions sont rendues illisibles au feutre. Aucune indication de l'identité du Tireur, ni du n° du chèque ni des mentions obligatoires.. Il s'agit manifestement, d'une preuve constituée à postériori, concernant les lettres qui ont du être égarées... twisted:

Invalid emoticon found or type unknown

Par contre [b:2i0q8ssy] non communication de lettre d'injonction pour mon chèque en incident de paiement[/b:2i0q8ssy].

Le Tireur nous apprend être en interdit bancaire de 1999 à Aout 2002 .. Or de Nov 2002 à février 2003 il refait 36 chèques sans provision ...

[color=blue:2i0q8ssy]Interdit de 1999 à Aout 2002[/color:2i0q8ssy] ... le compte n'y est pas ... où sont passées les 5 années d'interdit bancaire .. La banque n'apporte pas la preuve qu'elle n'a pas délivré des formules de chèque à un interdit bancaire .. (4° anomalie)

Votre avis ?[/color][/color][/color][/color][/color][/color][/color]

Copyright © 2024 Juristudiant.com - Tous droits réservés